

FONCTIONNEMENT DE LA SORTIE DU COLLEGE APRES LES COURS

Pour les élèves n'ayant pas de carte de transport scolaire :

- Une carte sera distribuée, ces élèves seront libres de sortir à 16h50 (12h10 les mercredis) sur présentation de cette carte.

Pour les élèves ayant une carte de transport scolaire :

- A 16h50 (12h10 les mercredis), les élèves prenant le car devront attendre dans le collège à l'annonce de l'arrivée de leur car scolaire.
- Si un élève doit sortir seul du collège occasionnellement, une autorisation écrite doit être présentée à M. GOUTFER, cadre éducatif (ou à un surveillant), dans la journée et pour chaque sortie.
- Si l'élève a une activité régulière après les cours sur Cerizay, si une personne passe le chercher fréquemment ou s'il se rend souvent au collège en scooter (ou vélo), veuillez remplir l'autorisation ci-dessous. Une carte lui sera fournie. Il sera libre de sortir à 16h50 (12h10 les mercredis) sur présentation de cette carte.

IMPORTANT :

- Les sorties s'effectuent par le portail principal pour tous les élèves, sauf pour les élèves en bicyclette ou en scooter. Ceux-ci utiliseront le portail blanc le long du bâtiment administratif (les élèves ne doivent pas être sur leur engin dans le Collège).
- Un élève n'est pas autorisé à sortir du collège en utilisant sa carte de sortie s'il prend le transport scolaire ce jour là.



AUTORISATION DE SORTIE

(A transmettre au Responsable de la Vie Scolaire)

Je soussigné(e)autorise mon enfant.....

en classe deà sortir librement du collège à 16h50 les jours suivants :

lundi mardi mercredi (12h10) jeudi vendredi

Pour les raisons suivantes :.....

Signature des parents :